

Conditions générales de la carte de fidélité de la Maison du Blé et du Pain « MBP »

1. Les fonctions de la carte MBP :

Carte de fidélité.

- La présenter lors de vos achats.
- 1 Fr. d'achat = 1 point.
- Sur notre site bonpain.ch, vous avez les promotions et les produits gratuits dont vous pouvez bénéficier chaque trimestre.

Carte rechargeable, pour régler vos achats.

- Vous déterminez le montant à activer dans la puce de la carte, nous offrons 5% comme cadeau de fidélité dès Fr 100.-
- Le montant de vos achats sera débité du solde de la carte lors des transactions.

Carte cadeau.

- Vous activez le montant de votre choix dans la puce de la carte.
- Sa validité est de trois ans sans être nominative.
- Si la personne s'enregistre par la suite avec le numéro de la carte, nous offrons 5% lors de la première recharge de Fr. 100.-.

Elle est remise gratuitement à la demande du client par la Ste d'exploitation de la Maison du Blé et du Pain SA. Tous les droits attachés à la carte MBP sont à faire valoir exclusivement auprès de la Société d'Exploitation de la Maison du Blé et du Pain SA, Place de l'Hôtel de Ville 5, 1040 Echallens.

Chaque carte MBP est munie d'un numéro d'identification et d'un cryptage individuel, qui est attribué à un seul client. Si une entreprise désire plusieurs cartes, il est possible de faire cette demande à info@bonpain.ch.

Les dispositions des présentes conditions générales s'appliquent sans réserve à la carte MBP.

2. Participation à la carte MBP

La participation est anonyme pour des bons cadeaux, bons brunchs, entrées musées.

Le document « Votre carte valeur est enregistrée pour » détermine la prestation à offrir. La carte est chargée avec la valeur des prestations demandée, elle est collée sur le document qui valide son authenticité. La case orange informe le consommateur.

Ce document n'est pas valable sans la carte valeur.

Merci de la présenter lors de vos achats ou visite dans la Maison.

La carte n'est pas nominative, elle est rechargeable. La validité est fixée à 3 ans à compter de la dernière utilisation. Le solde restant expire avec la carte. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte. Le remboursement en espèces est exclu. La carte ne peut être échangée et ne pourra pas être bloquée.

Vous avez toutes les conditions générales sur le site bonpain.ch.

Merci de votre visite.

Une fois la prestation effectuée (brunch, visite, etc) le nouveau client peut s'enregistrer via le formulaire papier et activer la carte comme nominative, à partir de ce moment, il peut participer à la collecte des points et l'utiliser comme porte monnaie électronique.

3. La participation au programme des points pour la carte nominative.

Elle est ouverte aux personnes physiques âgées de plus de 16 ans, la signature du représentant légal est exigée pour les mineurs. Pour les personnes morales la raison sociale officielle de l'entreprise ou d'une association sera demandée. Les dénominations fantaisies et autres pseudonymes sont interdites. Seule est acceptée l'adresse du domicile ou du siège social fournie aux autorités.

Chaque participant à la carte MBP est tenu d'informer des éventuels changements relatifs à ses coordonnées. L'adresse mail info@bonpain.ch vous permet de faire suivre les modifications en mentionnant le no de la carte MBP.

Tout participant peut annuler à tout moment sa carte MBP moyennant un préavis d'un mois. Il a alors jusqu'à la fin du préavis pour consommer les points et la valeur du porte-monnaie électronique, faute de quoi ceux-ci seront définitivement perdus.

Les participants dont la carte MBP n'a pas été utilisée pendant plus de 12 mois peuvent, passé ce délai, être exclus du programme carte MBP. Les points seront alors définitivement perdus.

4. Collecte et expiration des points

La carte MBP une fois nominative donne droit à des points. Vous la présentez lors de votre achat à la caisse, les points correspondants à l'achat effectué sont crédités sur le compte du participant. Le nombre de points crédités dépend du montant de l'achat. Durant la transaction, l'équipe de vente vous informe des prestations offertes avec le nombre de points cumulés, vous décidez alors de continuer la collecte ou de bénéficier de la prestation offerte. C'est exclusivement le plan des points trimestriel en cours qui fait foi pour l'attribution des prestations. Celui-ci est publié sur le site www.bonpain.ch. Il n'y a aucune contre-partie possible en espèce.

Le participant reconnaît sans réserve l'état du compte qui apparaît sur le ticket de caisse, sauf réclamation écrite de sa part adressée dans les 30 jours à la Ste d'exploitation de la Maison du Blé et du pain SA, Place de l'Hôtel de Ville 5, 1040 Echallens. En cas de force majeure et / ou panne technique, la Ste d'exploitation peut suspendre provisoirement la collecte des points. Toute inscription ultérieure des points non portés en compte est alors exclue.

5. Perte de cartes / points

Toute carte MBP doit être gardée dans un lieu sûr par le participant. En cas de perte ou de vol, le risque existe, jusqu'au blocage de la carte, que des tiers non autorisés prélèvent des points, des valeurs dans le porte-monnaie électronique ou utilisent la valeur d'un bon cadeau.

Toute perte de la carte MBP doit être immédiatement signalée à la Ste d'exploitation de la Maison du Blé et du pain SA, Place de l'Hôtel de Ville 5, 1040 Echallens ou par téléphone au 021 881 50 71. Celle-ci se charge de bloquer la carte MBP concernée et de faire parvenir au participant une nouvelle carte MBP avec un nouveau numéro de carte. Les points accumulés au moment du blocage de la carte sont automatiquement transférés sur la nouvelle carte. Si une carte est retrouvée vous pouvez la détruire ou la restituer. La Ste d'exploitation de la Maison du Blé et du pain SA décline toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects qui peuvent résulter de la perte de la carte MBP et d'une utilisation abusive.

6. Traitement des données et publicité

Le participant au programme carte MBP donne lieu à l'établissement d'un profil client, qui se compose des coordonnées des participants et des données relatives à ses achats, prestations et avantages pour lesquels la carte MBP a été utilisée.

7. Protection des données

Mesures organisationnelles et techniques :

Les données du profil client sont protégées contre l'accès de tiers non autorisés. L'accès aux données complètes n'est possible qu'à un nombre limité de personnes de la direction. Un transfert de données peut être utilisé pour la promotion de l'Association de la Maison du Blé et du Pain qui gère le Musée Suisse du Blé et du Pain.

Chaque participant peut exiger des renseignements au sens de l'art. 8 LPD sur les données traitées qui le concernent. Pour des raisons de sécurité, les demandes de renseignements du participant ne sont admises que par écrit avec une copie de la carte d'identité ou une pièce officielle.

8. Obligation de conservation / effacement des données

Par obligation légale, les quittances d'achats ainsi que les justificatifs de transactions effectuées avec des points doivent être conservés pendant 10 ans, période au terme de laquelle ils sont effacés. Si un participant demande que ses données soient effacées avant ce délai, il doit annuler sa carte MBP. Dans ce cas, les données du panier d'achat doivent être anonymisées jusqu'à la fin du délai de conservation légal.

9. Dispositions finales

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment moyennant un délai de transition d'un mois ; la nouvelle version doit toujours être publiée sur le site www.bonpain.ch.

Le for juridique est à Echallens, siège de la Ste d'exploitation de la Maison du Blé et du pain SA, Place de l'Hôtel de Ville 5, 1040 Echallens.

Echallens, le 1^{er} octobre 2013